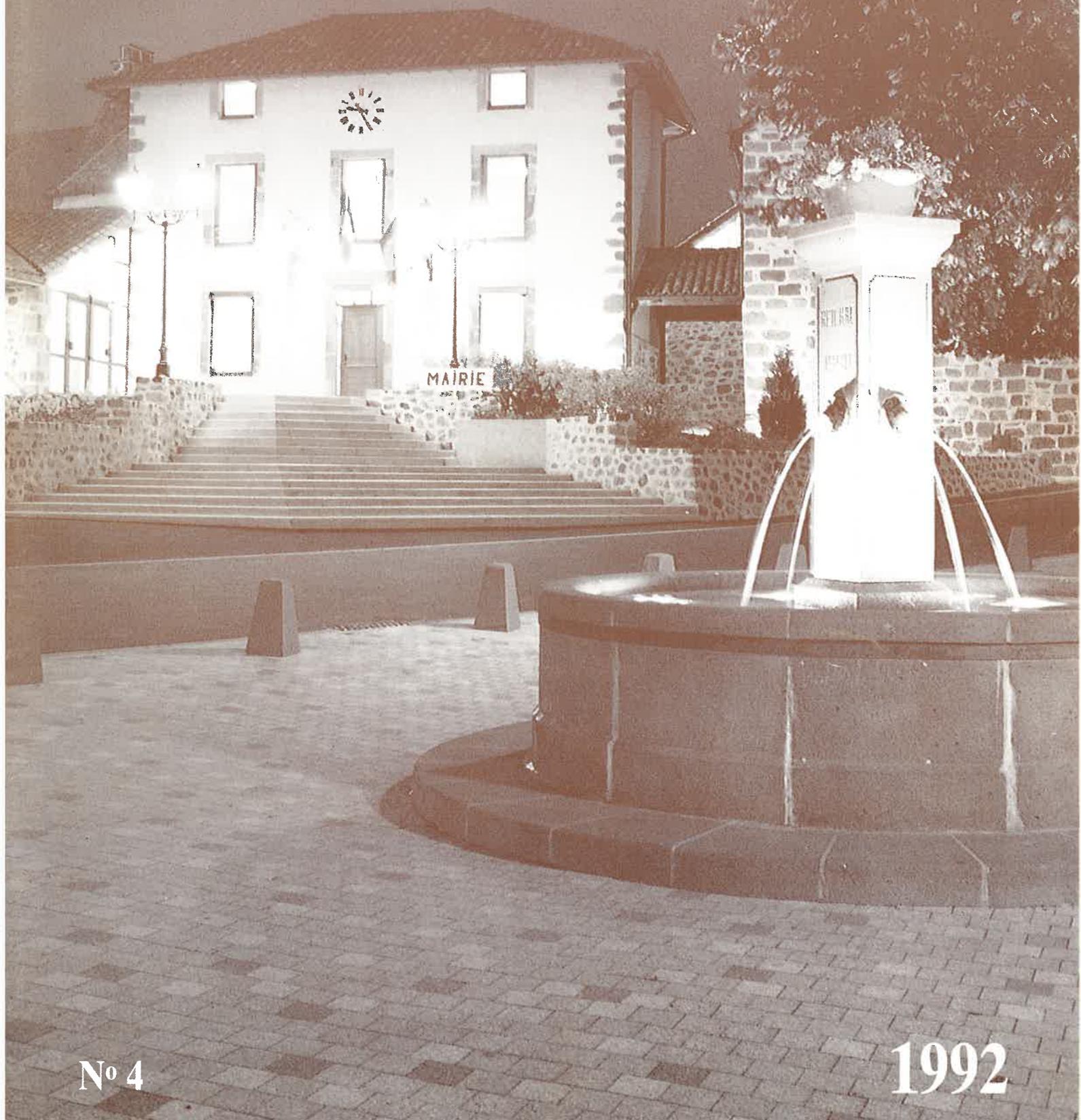


Sur REILHAC

Informons-nous



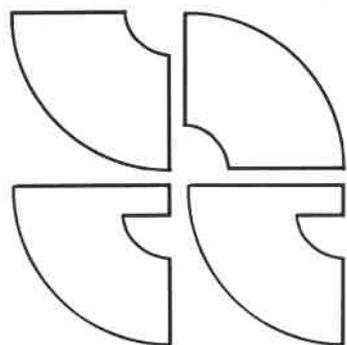


Agence d'Aurillac

4, Rue de Boudieu - 15000 AURILLAC

☎ 71 64 58 56

NOS ÉQUIPES VOUS ÉQUIPENT



atelier site
et architecture

DANIEL MAROT

URBANISME - ARCHITECTURE
DÉCORATION INTÉRIEURE

6, Avenue Milhaud

15000 AURILLAC

Tél. : 71.48.78.20



Depuis 1989 l'équipe municipale poursuit son programme d'investissements.

Dans le bulletin n° 3 j'avais recensé les diverses réalisations des années 1989, 1990, 1991, je n'y reviendrai pas.

En 1992, si elles ont été un peu moins spectaculaires, car on ne construit pas une mairie chaque année, elles n'en restent pas moins très importantes.

Les habitants de REILHAC qui vont à AURILLAC ont pu constater la réfection de la voirie n° 8 de Cantal à la limite de JUSSAC. Cette artère offre maintenant beaucoup plus de sécurité sur l'ensemble de son parcours et en particulier une meilleure sortie sur la nationale.

Sa mise en place s'est accompagnée de nombreuses modifications, je citerai : les trottoirs, la disparition du transformateur, la création et l'aménagement des parkings, la mise en place d'un réseau pluvial, etc...

Cette amélioration nous a paru indispensable, d'autant plus que la quasi-totalité de la population est concernée.

Cet investissement a pu être réalisé grâce à une subvention de l'Etat de 450.000 F ce qui représente 30 % des travaux. A ce chantier il faut ajouter plusieurs autres actions :

- L'installation du chauffage de l'église,
- La réfection des peintures d'une salle de classe,
- L'agrandissement du terrain de foot, grâce à l'acquisition d'une parcelle de 17.000 m², qui constituera en plus pour l'avenir une réserve foncière et la possibilité d'un développement harmonieux de notre bourg.
- L'extension des vestiaires et l'amélioration des abords du terrain de football (gradins, entrée).
- L'éclairage des carrefours : Lagarde, Cantal et la traversée de Brousse.

Ces investissements dont la directive et l'exécution appartiennent au Conseil Municipal, ont été réalisées comme prévu. Par contre, les projets de construction de pavillons locatifs, soumis aux décisions de l'Office d'HLM n'ont pas pu voir le jour en 1992, bien que toutes les conditions soient réunies sur la commune de REILHAC pour accueillir ce projet.

1993 nous sera-t-elle plus favorable ? Nos derniers contacts avec cet organisme nous laissent beaucoup d'espoirs.

Parallèlement, le Lotissement des Violettes II qui n'a pas jusqu'à ce jour connu un grand succès, reste en attente pour tous ceux qui ont un projet de construction individuelle et une garantie pour le développement de la Commune.

1992, sera aussi l'année où REILHAC a tourné une page et consolidé son identité communale avec l'inauguration de la Mairie, la couverture et les photos de ce bulletin en resteront les témoins.

Cette manifestation s'est déroulée en présence de Monsieur SUEUR, Secrétaire d'Etat aux Collectivités Locales, des autorités du Département et d'une grande partie de la population manifestant ainsi tout l'intérêt qu'elle voue à sa commune et à la satisfaction que lui apporte cette structure sur le plan de l'accueil et des services.

Je peux pouvoir affirmer qu'il n'est pas utopique de dire que REILHAC s'est transformé, mais il reste encore beaucoup à faire.

Le projet de réfection de la voirie des Landes est à l'étude et devrait voir le jour fin 1993 sous réserve que les subventions demandées à l'Etat pour ce projet nous soient accordées.

Il en est de même pour la route de Reilhaguet qui actuellement fait aussi l'objet d'une étude.

En parcourant ce bulletin, chacun pourra constater que, malgré les investissements réalisés, nous avons maintenu, grâce à beaucoup de rigueur dans notre gestion, une pression fiscale entre 1989 et 1992 très modérée. Cet effort sera poursuivi.

Je manquerai à ma mission, si je ne rendais pas hommage au travail effectué chaque jour par les employés municipaux. Leur tâche n'est pas toujours facile, mais ils l'accomplissent consciencieusement pour le bien être de chacun d'entre nous.

Merci également aux associations et à leurs responsables qui maintiennent dans notre commune des activités de qualité, sportives ou culturelles. Ils méritent tout notre encouragement.

Je m'adresse également à tous les membres du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE pour les remercier de l'action discrète mais efficace conduite en faveur des personnes en difficultés.

Je n'oublie pas dans ces remerciements les différents services administratifs du département pour l'accueil et les aides précieuses qu'ils nous apportent.

Au seuil de cette nouvelle année, permettez-moi une nouvelle fois de vous adresser mes vœux de réussite tant sur le plan familial que professionnel et de souhaiter qu'ensemble nous continuions à œuvrer pour l'avenir de Reilhac et le bien être de chacun d'entre nous.

Jean-Pierre PICARD

LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Jean-Pierre PICARD

1^{er} Adjoint : Louis FAUGÈRE

2^e Adjoint : Maurice LABERTRANDIE

3^e Adjoint : André FREYSSINIER

4^e Adjoint : Christian VIDAL

Conseillers

Municipaux : Maurice CHAMBRE, Michel RAULET, Catherine WALTER, Jean-Pierre SERONIE, Francis VERNET, Pascal GAMEL, Jeanine DEMAZIÈRE, Roger BOUCHY, Bernard LAVEISSIÈRE, Annie VIGNERON.

COMMISSIONS

- **Commission des Travaux, Voirie, Equipement :**
L. FAUGÈRE, M. CHAMBRE, J. DEMAZIÈRE, M. RAULET, J.-P. SERONIE, P. GAMEL, F. VERNET
- **Commission Urbanisme, P.O.S., Environnement :**
M. LABERTRANDIE, R. BOUCHY, M. CHAMBRE, J. DEMAZIÈRE, B. LAVEISSIÈRE, J.-P. SERONIE
- **Commission Finances et Emploi :**
A. FREYSSINIER, R. BOUCHY, B. LAVEISSIÈRE, M. RAULET, F. VERNET, A. VIGNERON, C. WALTER
- **Commission Jeunesse, Sports, Loisirs, Animations, Associations, Ecole :**
C. VIDAL, J. DEMAZIÈRE, P. GAMEL, B. LAVEISSIÈRE, A. VIGNERON, C. WALTER
- **Commission Scolaire :**
J.-P. PICARD, J. DEMAZIÈRE, B. LAVEISSIÈRE, C. VIDAL, C. WALTER
- **Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale :**
Président : Jean-Pierre-PICARD
Jeanine DEMAZIÈRE, Louis FAUGÈRE, Roger BOUCHY, Maurice LABERTRANDIE, Marie-Louise COSTES, Viviane FONTANILLE, Juliette LAPOUBLE, Paul CAMBON

DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- **Syndicat Intercommunal d'Electrification CASTY :**
Louis FAUGÈRE, Roger BOUCHY
- **S.I.V.M. de la Vallée de l'Authre :**
Louis FAUGÈRE, Jeanine DEMAZIÈRE
- **Syndicat Touristique du Col de Légal :**
André FREYSSINIER, Bernard LAVEISSIÈRE

Le Maire et les Adjointes sont membres de droit de toutes les Commissions.

EMPLOYES COMMUNAUX

- **Secrétaire de Mairie :**
Josette GUBERT
- **L'employé de service :**
Roger MAS
- **Le personnel de service :**
René SALLES, Agent d'entretien
Josette PLANCHON, Agent d'entretien
Claudine LAJARRIGE, Agent d'entretien

HORAIRES

- **Horaires scolaires :**
De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 (Vendredi 15 h 30).
- **Secrétariat de Mairie :**
Tous les jours de 8 h 30 à 11 h 30, sauf le lundi
- **Permanence du Maire :**
Tous les vendredis à partir de 17 h 00 sur rendez-vous.
- **Bibliothèque :** LUNDI de 14 h 30 à 16 h 30 JEUDI de 14 h 30 à 16 h 30
MARDI de 9 h 00 à 11 h 30 VENDREDI de 9 h 00 à 11 h 30
MERCREDI de 17 h 00 à 19 h 00 SAMEDI de 9 h 00 à 11 h 30

TARIFS MUNICIPAUX

- **Transports scolaires :**
Primaire / par an 360,00 F
Secondaire / par an 570,00 F
- **Garderie :**
De 7 h 30 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 19 - L'heure 7,00 F
- **Cantine :**
Ticket à la semaine 44,00 F
Ticket occasionnel 14,40 F
- **Redevance pour enlèvement des ordures ménagères :**
Par foyer 415,00 F
- **Concession**
Le m² 250,00 F

TRANSPORTS

REILHAC/NAUCELLES/AURILLAC

REILHAC	7.20	—		13.20		
Cité des Landes	7.21	—		13.21		
Embranch. D 922	7.23	—		13.23		
NAUCELLES	7.25	7.20		13.25		
Lardennes	7.26	7.21		13.26		
Cité d'Encanjac	7.27	7.22		13.27		
Quatre Chemins	7.30	7.25		13.30		
AURILLAC						
Saint-Joseph	7.37	7.32		13.37		
Dorinière	7.39	7.34		13.39		
Place de la Paix	7.40	7.35		13.40		
Square	7.45	7.40		13.43		
Place St-Etienne	7.48	7.43		—		
LEP	7.52	7.47				

AURILLAC/NAUCELLES/REILHAC

AURILLAC						
LEP			—	12.30		17.05 18.05
Place St-Etienne			—	12.33		17.08 18.08
SQUARE			12.15	12.37		17.12 18.12
Place de la Paix			12.17	12.40		17.15 18.15
Dorinière			12.18	12.42		17.17 18.17
St-Joseph			12.20	12.44		17.19 18.19
Quatre-Chemins			12.27	12.51		17.26 18.26
Cité d'Encanjac			12.28	12.53		17.28 18.28
Lardennes			12.29	12.54		17.29 18.29
NAUCELLES			12.30	12.55		17.30 18.30
Embranch. D 922			12.33	12.58		17.33 18.33
Cité des Landes			12.34	12.59		17.34 18.34
REILHAC			12.35	13.00		17.35 18.35

TARIF 93

BILLETS :

- Billet unitaire (blanc) **6,00 F**
- Mini-carnet de 4 billets **21,00 F**
- Carnet de 10 billets (Bleus) **41,50 F**
- Carnet de 10 billets réduction (roses) **32,00 F**
- Billet collectif (minimum 10 personnes) **3,50 F**

ABONNEMENT :

- Mensuel ordinaire (orange) **130,00 F**
- Mensuel étudiant (vert) **100,00 F**
- Mensuel réduction (rose) **80,00 F**

Circule tous les jours sauf dimanche et jours fériés

Pour acheter votre titre de transport :

M. IZOULET, Café-Tabac à Reilhac
M. COUDERT, Café-Journaux à Naucelles
ACCUEIL STABUS, Place du Square à Aurillac (71.48.53.00)



8, rue Denis-Papin
15000 AURILLAC
Tél. : 71 64 54 55

EN 1992

NAISSANCES :

- QUESADA-SAEZ Quentin, le 7 Février
- ROQUES Céline, le 1^{er} Juin
- LAJARRIGE Ludovic, le 10 Juillet
- GANDILHON Leslie, le 11 Août
- VEDREINE Fanny, le 13 Août
- SCHMUTZ François, le 4 Octobre
- MAS David, le 20 Octobre
- MEYNIEL Camille, le 2 Novembre
- GRATIO Camille, le 17 Novembre

MARIAGES :

- MOSSAND Philippe et BERTHOMMIER Pascale, le 2 Mai
- BRUEL Francis et TESTARD Josseline, le 11 Juillet
- LAFON Thierry et PLANCHON Christelle, le 5 Octobre
- DELORT Christine et AUBACHIE Philippe, le 5 Septembre

DECES :

- MESTRIES, épouse MALBOS Louise, le 5 Janvier
- OLS Jean, le 8 Février
- MEYNIEL Louis, le 30 Mars
- ROUGIER, veuve POUFFARY Juliette, le 26 Octobre
- ALRIC Baptiste, le 10 Novembre
- CHAMBON Christophe, le 7 Décembre
- FERRET Joseph, le 10 Décembre

En 1992, le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE a examiné :

- 2 demandes d'Aide Médicale Hospitalière
- 2 demandes d'Allocation compensatrice pour tierce personne
- 1 demande d'Allocation Militaire
- 5 secours exceptionnels

Le repas traditionnel des aînés en Mars 1992 s'est passé dans une grande convivialité et nous préparons activement celui qui aura lieu le **Dimanche 7 Mars 1993**.

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE a décoré de la Médaille de la famille française quatre mamans :

- Médaille d'Or : Madame ZAHAM
- Médaille d'Argent : Madame CLAVEYROLLE Lucien
- Médaille de Bronze : Madame GANDILHON
Madame MARTY

Comme chaque année 50 colis de Noël ont été distribués aux personnes âgées de 70 ans et plus.



Les mamans à l'honneur



Préparation des colis de Noël par les membres du CCAS

28 JANVIER 1992

Le Conseil Municipal examine le dossier établi par la D.D.E. concernant les travaux du programme de voirie : élargissement, renforcement de la chaussée, construction de trottoirs sur la Voie Communale n° 8. Il accepte le devis.

28 MARS 1992

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif en présence de Monsieur BEAUFORT, percepteur. Ce budget s'équilibre à la somme de 3.055.999 F.

Le Conseil désigne Monsieur VERNET Jean comme délégué du Conseil Municipal, chargé de procéder à la révision de la liste électorale en vue des élections de 1993 des administrateurs des Centres Régionaux à la propriété forestière.

30 JUIN 1992

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 91 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 259.516,77 F. Dans la section Investissements, le reste à réaliser s'élève à 1.684.132,33 F.

Le Conseil arrête les devis nécessaires aux travaux d'agrandissement et d'aménagement du terrain de sports.

Le Conseil réfléchit à l'intérêt de construire des pavillons à usage locatif sur la superficie non utilisée pour l'agrandissement du terrain de sports.

Le Conseil prend connaissance des négociations menées par Monsieur le Maire et les acheteurs intéressés par deux parcelles en zone UY.

20 OCTOBRE 1992

Le Conseil Municipal vote le Budget Supplémentaire qui s'équilibre à 161.785,77 F en fonctionnement et 137.352,99 F en investissements. Les principaux programmes revus en investissements sont :

- Achats terrains	87.400 F
- Travaux voirie	102.900 F

Le Conseil examine le projet d'élargissement de la V.C. n° 9 qui nécessite l'acquisition de bandes de terrains auprès de Madame BROUSSEAU-MARGOTTON.

Le Conseil accepte les clauses et les conditions présentées par Monsieur le Maire qui est autorisé à poursuivre l'affaire engagée.

18 DECEMBRE 1992

Le Conseil Municipal arrête le programme des travaux afin de monter les dossiers en vue d'obtenir les subventions pour 1993. Sont arrêtés :

- Réfection de la voirie communale de Reilhaguet,
- Réfection et aménagement de la voirie Cité des Landes.

Le Conseil établit un ordre de priorité pour l'ouverture des chemins communaux afin d'obtenir des subventions auprès du FEOGA.

Le Conseil souhaite aménager le cimetière, ainsi que ses abords.

Le Conseil demande au CASTY dix lampes supplémentaires.

Le Conseil est informé de l'achèvement des travaux d'assainissement de Recoulet assurés par le District.

Le Conseil envisage divers travaux pour améliorer la sécurité dans le Groupe Scolaire.

Le Conseil décide de céder à l'Office d'H.L.M. les lots 9 à 13 des Violettes II afin d'y bâtir des pavillons à usage locatif.

Le Conseil décide de participer à l'entretien de l'Authre, suite à l'opération "Rivière Propre".

Le Conseil Municipal accepte d'acheter à Madame BROUSSEAU-MARGOTTON au prix de 35.000 F TTC la petite maison qui jouxte la cour de l'école et laisse à Monsieur le Maire toute latitude pour mener à bien cette affaire.

Le Conseil fixe le prix d'achat de la petite maison RIGAL et l'ordre de priorité pour les 3 acquéreurs.

Le Conseil émet le désir de passer une convention pour le creusement des fosses avec quatre entreprises de travaux funéraires.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention entre le CCAS de notre commune et ceux des autres communes adhérentes au District, afin d'assurer une meilleure circulation des informations, sans pour autant perdre la maîtrise de sa propre gestion.

Le Conseil estime nécessaire un recensement et une réactualisation de la longueur de la voirie communale, ceci afin de préparer la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 1993.

Le Conseil examine les demandes d'achat concernant les terrains de Recoulet, fixe le prix à 50 F le m² et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents concernant ces ventes.

Le Conseil adopte le projet d'adhésion du Syndicat Intercommunal du Col de Légal à Auvergne Ski de Fond.

Le Conseil décide, sur proposition de Monsieur le Maire, la suppression de l'abattement spéciale à la base appliquée à la Taxe d'habitation.

Le Conseil passe ensuite à la désignation de la Commission Communale chargée de l'organisation des élections Prud'hommes.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à conclure avec les riverains les acquisitions des terrains nécessaires à l'élargissement de la Voie Communale de Lagarde à Brousse.

Le Conseil retient le devis de 55.000 F TTC pour l'installation du chauffage à infra-rouges de l'église.

Les budgets de 1989, 1990 et 1991 représentent un important effort d'investissement, et traduisent la volonté du Conseil Municipal de mener à bien les engagements pris, mais aussi de préparer l'avenir pour la commune de REILHAC et lui permettre de mieux s'intégrer au sein du District et d'y tenir toute sa place.

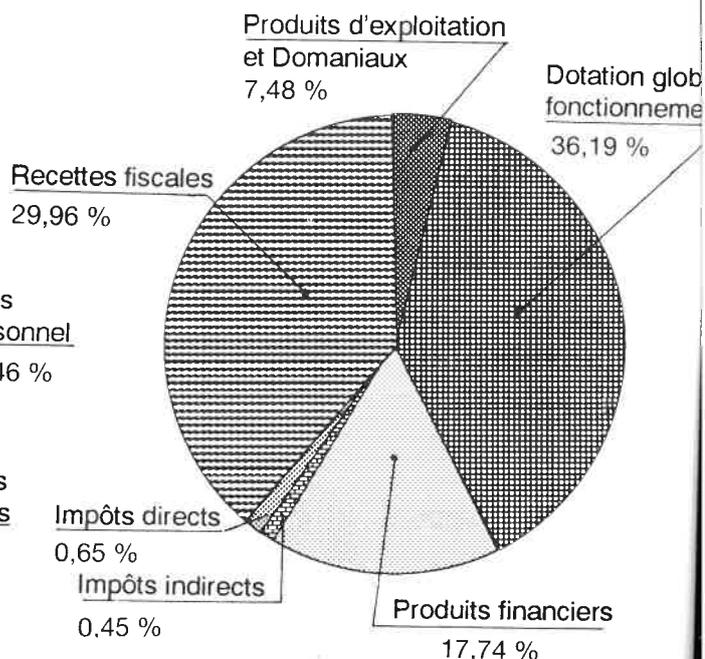
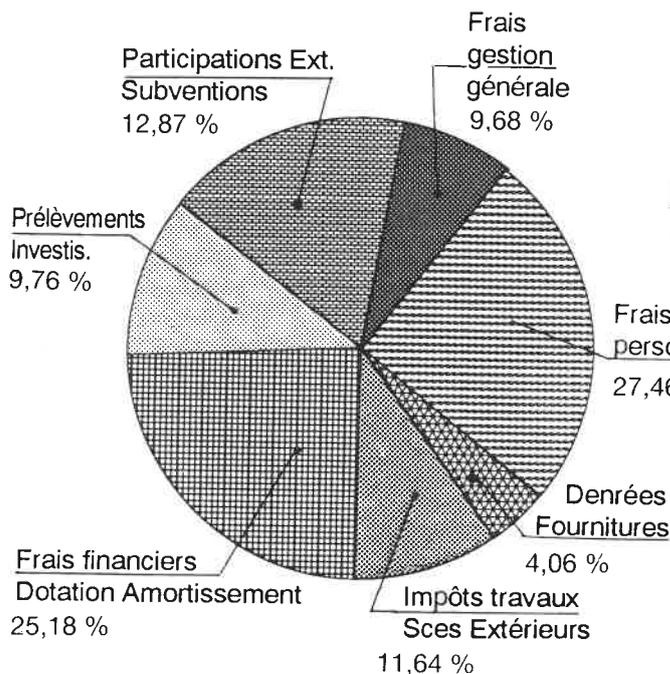
Le Budget 1992 voté à l'unanimité le 28 Mars s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 5.726.728 F et se décompose comme suit :

- Section fonctionnement 2.670.729 F
- Section investissement 3.055.999 F

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2.670.729	%
Frais personnel	733.500	27,46
Denrées fournitures	108.500	4,06
Impôts travaux et Services Extérieurs	311.131	11,64
Frais Financiers Dotation - Amortissements	672.596	25,18
Participations Extérieures - Subventions	343.823	12,87
Frais Gestion Générale	240.500	9
Prelèvement investissements	260.679	9,76

RECETTES	2.670.729	%
Impôts Directs	17.532	0,65
Produits Exploitations et Domaniaux	200.000	7,48
Recettes Fiscales	800.375	29,96
Produits Financiers Recouvrements - Subventions	474.039	17,74
Impôts Indirects	12.240	0,45
Dotation Globale Fonctionnement	966.543	36,19
Excédent réporté	200.000	7,48



La part prélevée à la Section Fonctionnement s'élève à 260.679 F.

La part versée par l'Etat (Dotation globale de fonctionnement) représente 966.543 F soit 36,19 % des recettes. Elle est en augmentation de 44.952 F par rapport à 1991, à laquelle s'ajoute celle inscrite au Budget supplémentaire de 42.747 F.

En ce qui concerne les Recettes Fiscales, et malgré des investissements importants, l'augmentation des taux décidée par le Conseil Municipal reste très modérée 2 %.

Les différents taux sont réunis dans le tableau suivant :

	TAUX 1990	TAUX 1991	TAUX 1992	PRODUIT 1992
Taxe habitation	11,75	9,73	9,93	234.943
Foncier bâti	16,25	13,45	13,72	212.797
Foncier non bâti	67,54	55,88	57,00	98.040
Taxe professionnelle	12,33	10,20	10,40	88.415
TOTAL				634.195

Les recettes fiscales avaient diminué en 1991, suite à la volonté du Conseil Municipal de baisser le taux d'environ 17 %. En 1992 elles s'élèvent à 634.195 F contre 658.940 F. Cette diminution correspond en grande partie à une baisse de la Taxe Professionnelle (Départ des entreprises CATUSSE et JOANNY).

A ces 2 % décidés par le Conseil Municipal, s'ajoutent d'autres augmentations qui se répercutent sur les feuilles d'imposition : celle des bases, loi des finances (Etat), celles du Département et de la Région.

Pour le District les taux n'ont pas varié par rapport à 1991. Si l'on compare (voir tableau ci-dessous) les taux en 1990, date à laquelle le District n'était pas encore mis en place, et ceux de 1992 (Commune + District) on s'aperçoit compte tenu des diminutions décidées en 1991 par le Conseil Municipal que les augmentations restent très modérées.

	Taux 1990	Taux 1991	+ 2 % Taux 1992	Taux District 1991-1992	Total C ^{ne} + District 91	Total C ^{ne} + District 92
Taxe Habitation	11,75	9,73	9,93	2,71	12,44	12,64
Foncier bâti	16,25	13,45	13,72	3,66	17,11	17,38
Foncier non bâti	67,54	55,88	57,00	11,66	67,54	68,66
Taxe Professionnelle	12,33	10,20	10,40	2,30	12,50	12,70

SECTION INVESTISSEMENT

L'investissement, même s'il est en légère diminution par rapport à 1991, reste cependant important. Son budget s'équilibre à la somme de 3.055.999 F.

DEPENSES	3.055.999
Remboursements Emprunts (Capital)	323.325
Achat maison MARGOTTON	40.000
Achat terrain	100.000
Achat hangar TROPHIME	70.000
Achat matériel mobilier	170.674
Travaux église	160.000
Aménagement hangar	30.000
Espaces verts	30.000
Voirie	1.850.000
Abords Mairie	52.000
Travaux éclairage public	130.000
Aménagement nouvelle Mairie	100.000

RECETTES	3.055.999
Subventions	5.000
Prélèvements sur Recettes de Fonctionnement	260.679
Fonds de compensation de la T.V.A.	326.000
Taxe locale d'équipement	16.000
Dotation globale d'équipement	450.000
Vente lotissement	100.000
Emprunt	1.615.000
Vente terrain zone Artisanale	220.000
Vente Maison RIGAL	35.000
Créance à long terme	28.320

La voirie avec la réfection du CD N° 8 restera l'opération la plus importante pour 1992. Sa réalisation a été financée par l'emprunt et l'octroi d'une subvention de 450.000 F.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Lors de sa séance du 20 Octobre 1992, le Conseil Municipal a apporté quelques ajustements aux prévisions faites lors du Budget Primitif.

Les dépenses supplémentaires et recettes correspondantes sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

DEPENSES	161.785,77
Denrées et Fournitures	25.000
Impôts et Taxes	5.000
Travaux et Services	55.682,78
Participation Contingents	4.000
Subventions	500
Frais gestion générale	4.250
Prélèvements pour investissements	67.352,99

RECETTES	161.785,77
Produits domaniaux	4.000
Subventions recouvrements	10.000
DGF	42.747
Contributions Directes	45.522
Excédent Compte Administratif	59.516,77

INVESTISSEMENTS

Propositions nouvelles pour un montant de 137.352 F. Les programmes revus sont :

Eclairage Public	5.000
Achat terrain	87.400
Achat immeuble	12.600
Achat matériel	15.000
Travaux bâtiments	12.647
Travaux voirie	102.900
Abords Mairie	7.100
Terrain sports	90.000
Espaces Verts	30.000

Le budget supplémentaire a été voté à l'unanimité.

Annuité de la dette pour la commune par habitant : 705,77

Annuité de la dette pour les communes de même importance dans le département par habitant : 955,26

Le Conseil Municipal à travers ce bulletin remercie Monsieur BEAUFORT, Percepteur, pour sa participation à la mise en place des budgets primitif et supplémentaire de la commune de REILHAC.

ORDURES MENAGERES

	1990	1991	1992
1 ramassage	330		
2 ramassages	380	390	415*
Recettes	115.210	122.850	131.555
Dépenses	137.518	129.644	129.790
Déficit	22.308	6.794	Equilibré + 17,65

*Tarif unique pour 1 ou 2 ramassages y compris les résidences secondaires.

Des augmentations réparties sur plusieurs années ont permis d'équilibrer ce budget annexe. Pour 1992 l'augmentation est de 6 %.

Ce bulletin nous permet de vous présenter les activités de l'équipe municipale, les réalisations de l'année, celles à venir, et bien sûr en ce qui me concerne de vous exposer l'état des finances, secteur étroitement lié aux dépenses de fonctionnement et des investissements. Au travers de cette présentation, que j'ai voulue la plus simple possible, j'espère avoir répondu à vos questions, et vous avoir fait participer à la vie de notre commune.

La commission des finances vous souhaite une bonne année 1993.

André FREYSSINIER

**COUVERTURE
ZINGUERIE
ÉTANCHÉITÉ**



AURITOIT

QUALIFICATION 311 et 3351***

25, Place du Square
B.P. 334
15003 AURILLAC CEDEX
Téléphone : 71.48.62.40
Télécopie : 71.64.85.13



PISCINES
CARRÉ BLEU

GÉRARD CATUSSE

*Un professionnel de la piscine.
Un spécialiste du traitement de l'eau.
Une piscine pour chaque budget.
La qualité du service.*

SAUNAS - SPAS - ACCESSOIRES
CRÉATION - ENTRETIEN

23, avenue de la République - 15000 AURILLAC
Tél. : **71.48.54.79** - Télécopie : 71.48.97.93

Michel BRUEL

Produits de qualité

A votre service
dans le Bourg de Naucelles

**Boucherie
Charcuterie
Volailles**

Ouvert _____
le dimanche _____
matin _____

Tél. : 71 47 25 60



COLAS

Spécialité

Tous terrassements
Chaussées - Matériaux Enrobés
Tennis - Tous Travaux Particuliers

Z.I. de l'Escudilliers - Rue J.-Prévert
BP 237 - 15002 AURILLAC - Tél. : 71 64 01 46

VOIRIE

Dans notre dernier bulletin municipal, nous vous avons annoncé la réfection totale de la voie communale n° 8 de Lasplagnes à la limite de la commune de JUSSAC.

La maîtrise d'œuvre a été assurée par les services de la DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT SUBDIVISION AURILLAC NORD.

L'appel d'offre, suivi de l'ouverture des plis, désigne l'entreprise qui propose le meilleur prix.

Les travaux : création d'un pluvial, pose de bordures-trottoir, renforcement de la chaussée, reprofilage de virages, aménagement de l'aire de pique-nique avec implantation d'une borne fontaine ainsi que les enrobés ont été confiés à l'entreprise COCHERY-BOURDIN-CHAUSSEE.

Les plantations : platanes, tilleuls, haies-vives ont été réalisées à l'automne. Les tables de pique-nique seront en place au printemps.

Au terme de cet aménagement la municipalité tient à remercier les propriétaires riverains pour leur parfaite coopération en ce qui concerne l'élargissement de la chaussée et la rectification des virages.

Une telle réalisation ne laisse personne indifférent et les résultats semblent donner satisfaction, les efforts entrepris sont importants, le coût ne doit pas faire oublier que l'on ne possède rien, sans rien.

Les travaux d'assainissement réalisés par le DISTRICT du BASSIN D'AURILLAC viabilisent le terrain communal de Recoulet qui devient ainsi constructible. Après négociation à l'amiable avec les propriétaires et exploitants des terrains riverains, la pose du collecteur d'égouts a permis de réaliser un élargissement appréciable de la voie communale de Reilhaguet. Les goudrons seront certainement réalisés au printemps.

Les améliorations de visibilité, rectifications de virages, élargissement de chaussées sont possibles dans la mesure où les propriétaires riverains acceptent de céder à la commune un peu de leur terrain.



L'entrée de Reilhac "AVANT"



et "APRÈS"



L'ESTOUBEYRE "AVANT"



et "APRÈS"

EAU ET ASSAINISSEMENT

D'importants travaux d'assainissement se sont réalisés sur les secteurs de Lestoubeyre et Recoulet. Cette extension de réseau permet le raccordement aux stations d'épuration de 20 pavillons supplémentaires.

Avant la réfection de la voie communale n° 8 le DISTRICT du BASSIN D'AURILLAC a pris à sa charge le remplacement de tous les tampons (égout pluvial) ainsi que la mise à niveau de toutes les bouches à clé. La conduite d'eau potable derrière la Mairie a été entièrement refaite. Une partie de la conduite de la Croix de Lestoubeyre en direction du carrefour de Lagarde a été remplacée.



Une réserve d'eau pour les Reilhacois

DISTRICT DU BASSIN D'AURILLAC

Depuis la fin 1992 le réservoir d'eau potable est en service, il remplace l'ancien qui sera prochainement démolit. La capacité de 350 m³ du nouveau va nous permettre d'avoir une plus grande autonomie et une souplesse dans la distribution. En période d'étiage, nous pourrions utiliser au maximum les sources de Roudadou et Laga.

A savoir que le prix de revient de l'eau potable et de l'assainissement est calculé sur le fonctionnement et les investissements, toutes économies sur ces deux points se répercutent automatiquement sur la facture des abonnés.

Toutes les interventions sur les réseaux d'eau et d'assainissement sont des compétences du DISTRICT.

En cas de besoin, un service de permanence est en place et fonctionne tous les jours 24 heures sur 24 - Tél. : 71.63.70.77

TERRAIN DE SPORTS



Le Stade restructuré

Dans sa séance du 30 Juin 1992, le Conseil Municipal vote les crédits nécessaires pour l'agrandissement et l'aménagement du terrain de sports et du vestiaire-douche.

Lorsque le financement a été assuré et les acquisitions de terrains effectués, les travaux de terrassement de masse ainsi que les gradins naturels ont été réalisés par l'Entreprise COCHERY-BOURDIN-CHAUSSEE.

L'ensemencement des gradins a été réalisé, le terrain le sera certainement au printemps.

A la demande du FOOTBALL CLUB REILHACOIS un local matériel a été construit, les artisans de la commune ont été consultés et ont réalisé les travaux de gros œuvre.

Le personnel communal a exécuté les finitions : crépis, peintures. Nous les remercions.

S.I.V.M.

Les travaux de nettoyage des berges de la rivière de l'Authre réalisés sur les communes du S.I.V.M. sont pratiquement terminés. En effet, cette rivière en cours de restauration depuis 1990 représentera en 1993 le seul cours d'eau du Cantal entièrement restauré.

Pour une meilleure qualité de l'eau, l'entretien de la rivière nous paraît indispensable.

Monsieur Jacques MARKARIAN, Président du S.I.V.M. de la Vallée de l'Authre, en parfaite collaboration avec l'Association AMENAGEMENT ANIMATION CANTAL, prépare une opération d'entretien de l'environnement. Des partenaires soutiennent cette action qui devrait voir le jour très prochainement. Le programme d'entretien sera annuel sur une période d'Octobre à Mars.



L'Authre "une rivière à entretenir"

ECLAIRAGE PUBLIC

Pas de sécurité sans un éclairage correct. Le Syndicat d'Electrification CASTY assure l'étude de tous les projets et subventionne à 40 % le montant de la dépense. Les 60 % restent à la charge de la commune.

Les travaux aux carrefours de Lagarde et Lasplagnes étant réalisés, le nouvel éclairage a été installé par l'entreprise LAVIGNE.

A la salle polyvalente : à l'emplacement de l'ancien transformateur un candelabre sera prochainement installé équipé d'une lampe au sodium de forte puissance qui augmentera considérablement l'éclairage du carrefour de l'entrée des Landes.

Au parking du terrain de sports : après avoir fait reculer contre la clôture du stade les supports EDF, trois nouvelles lampes équipées au sodium ont été installées. Celles qui ont été récupérées ont été posées au Pont de Lestoubeyre.

Un programme d'extension de l'éclairage public approuvé par le Conseil Municipal portant sur une dizaine de points lumineux supplémentaires sera prochainement réalisé.

Les aménagements, renforcements réalisés sur l'éclairage public apporteront nul doute une amélioration certaine dans le cadre de vie de tous.

ECOLE

Dans son programme d'entretien des bâtiments communaux, le Conseil Municipal fait réaliser chaque année en plus des réparations courantes, la réfection totale des peintures d'une salle de classe.

Tous ces travaux permettent d'offrir aux enfants, à chaque rentrée, un groupe scolaire en bon état.

EGLISE

Depuis peu le chauffage de l'église est opérationnel. Pour cela deux études avaient été faites : une par cassettes rayonnantes, l'autre par infra-rouge. Après les avoir examinés, le Conseil Municipal, dans sa séance du 30 Juin 1992 se prononce pour la solution infra-rouge.

Ce choix nous a permis de faire réaliser quelques travaux d'aménagement supplémentaires à l'intérieur de l'église : fermeture de la sacristie, réparation et transformation de la chaire en ambon, encadrement de toiles, remplacement du tapis central, etc...

Tous ces éléments de confort et d'aménagement sont appréciés par tous.

CIMETIERE

Réuni le 30 Juin 1992, le Conseil Municipal, émet le désir de passer convention pour le creusement des fosses.

Cette convention permet toute liberté aux familles de retenir l'entreprise de leur choix. Les entreprises sont prévenues qu'elles doivent en plus de la cérémonie d'inhumation assurer le creusement de la fosse ou d'ouverture de caveau.

Louis FAUGERE



Amélioration du cadre de vie : le transformateur a disparu

En 1992 la Commission urbanisme a enregistré :

- 7 Renseignements d'urbanisme.
- 10 Certificats d'urbanisme.
- 5 Permis de construire.
- 7 Travaux exemptés de permis de construire.
- 2 constructions piscines.
- 1 demande stationnement caravane.

TERRAIN RECOULET

Le terrain communal étant en partie viabilisé depuis fin 1992, la Municipalité propose aux particuliers intéressés 4 à 5 lots d'une surface variant de 1300 à 2500 m².

Par délibération en date du 30 Juin 1992, le Conseil Municipal fixe le prix de vente à 50,00 F le m².

Pour plus de renseignements s'adresser à la Mairie.

ACHAT TERRAIN

Agrandir le terrain de sports n'était pas chose facile, aussi le Conseil Municipal a décidé d'acheter le terrain en dessous du stade appartenant à Monsieur et Madame CONTENSOU d'une superficie de 17000 m².

Cet investissement permettra dans les années à venir, d'améliorer le plateau sportif Reilhacois.

Dans un premier temps, la surface de jeux actuelle n'étant pas réglementaire sera agrandie pour recevoir son homologation et ainsi permettre à nos footballeurs d'évoluer sur une pelouse aux dimensions normales.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Par délibération en date du 13 Décembre 1992, le Conseil Municipal a décidé d'apporter quelques modifications du plan d'occupation des sols approuvé le 22 Janvier 1988.

L'enquête publique a été effectuée du 15 Octobre au 17 Novembre 1992 et concernent les modifications suivantes :

- Création d'une zone NB

Après aménagement d'un chemin d'accès, une zone NB est créée dans la partie Nord-Est du bourg en continuité avec la zone UB recouvrant ce secteur.

- Remaniement des zones NA, UT et UB

Dans le secteur de Lestoubeyre, la zone UB sera étendue sur une partie de la zone NA.

Par ailleurs, pour tenir compte d'un réajustement de limites parcellaires, les limites des zones UB et UT seront remaniées au détriment de la zone UT dont le périmètre sera légèrement réduit.

- Reclassement de la zone 1 NA en UB

Dans un souci d'homogénéité du zonage recouvrant le lotissement communal des Violettes (1^{re} et 2^e phase) la zone 1 NA ayant servi d'assiette à la 2^e tranche du lotissement communal, est reclassée en zone UB par extension de celle-ci.

- Reclassement de la zone UCA (Recoulet)

Après mise en service d'une extension du réseau communal d'assainissement la zone UCA de Recoulet est reclassée en zone UC.

- Création d'un secteur UYA en zone UY

Afin de prendre en compte les situations différentes des zones UY du plan d'occupation des sols, notamment sur le plan topographique, il est créé un secteur UYA recouvrant la zone artisanale de Lasplagnes dans laquelle les reculs sur la rue seront de 8 mètres par rapport à l'axe de la voie, alors que dans la zone UY ce recul est de 8 mètres par rapport à l'alignement.

- Suppression d'emplacement réservés

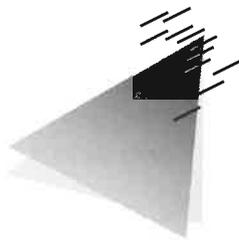
Après la réalisation de travaux d'élargissement de la voie communale N° 9 et du Pont de Lestoubeyre, quelques emplacements réservés sont supprimés et entrent dans le calcul de la voie communale de REILHAC.

CADASTRE

Dans sa réunion du 30 Juin 1992, le Conseil Municipal demande au Service du CADASTRE d'apporter certaines modifications sur des parcelles qui ont fait l'objet d'acquisition par la commune pour des élargissements de voirie.

Tous ces changements ont permis une longueur de voirie supplémentaire qui augmente la dotation D.G.F. de l'état.

CENTRE PERMANENT DE RECUPERATION DE L'YSER



un service ouvert

aux particuliers, artisans et commerçants
des onze communes du District.

**Ouvert du lundi au samedi
de 13 h 00 à 19 h 00 - Dimanche de 10 h 00 à 12 h 00**

un service gratuit jusqu'à 1 m³.

L'environnement au quotidien

**COLLECTER
RECUPERER
ELIMINER**

DISTRICT
DU BASSIN
D'AURILLAC

*Centre
Permanent de
Récupération de
l'Yser*

PROTEGER

Deuxième Anniversaire du District du Bassin d'Aurillac

Le 25 Septembre 1990, il y a maintenant tout juste deux ans, se tenait, dans l'enceinte du gymnase du Collège Jules-Ferry, la séance d'installation du Conseil du District du Bassin d'Aurillac.

UN BILAN ÉLOQUENT

Le travail accompli par les élus du District au cours de ces deux premières années de fonctionnement a été considérable.

Citons pour preuve le nombre d'actes administratifs pris en deux ans :

- 223 délibérations,
- 209 décisions du Président prises par délégation du Conseil Districal,
- 337 arrêtés du Président.

C'est le résultat du travail de :

- 83 réunions de Commissions,
- 35 réunions de Bureau,
- 11 séances du Conseil Districal.

Ce travail a porté ses fruits puisque la plupart de nos objectifs ont été réalisés :

- définition des programmes pluriannuels en matière d'eau et d'assainissement,
- élaboration de la Charte districale de l'Environnement qui sera signée prochainement,
- lancement des études du Plan local de l'habitat et du nouveau schéma directeur d'urbanisme,
- rénovation de la plate-forme aéroportuaire - coût sur 3 ans : 23 MF,
- adoption du plan d'actions économiques qui nous servira de base pour engager la négociation du contrat,
- plan avec nos partenaires, l'Etat, la Région et le Département,
- réalisation du restaurant universitaire situé dans les locaux de l'ancienne école normale,
- engagement des études pour la réalisation des futures zones d'activités économiques du District,
- acquisition de bureaux fonctionnels et particulièrement bien situés, au cœur de la cité administrative, dans l'immeuble en cours de construction, place des Carmes, par la SEM immobilière.

Ces objectifs ont été même dépassés en ce qui concerne :

- le tourisme, avec la mise en place de l'Office Districale du Tourisme,
- les transports périurbains où, grâce à l'appui technique de la Stabus, notre opérateur en matière de transports, nous avons pu, sur un dossier particulièrement délicat, non seulement avancer plus vite que prévu, mais aussi constater des résultats de fréquentation qui dépassent nos espoirs les plus optimistes.

Le pari du périurbain n'est pas encore gagné mais nous sommes sur le chemin du succès et nous pourrions faire un bilan significatif début Novembre.

Tout cela a été possible grâce à une parfaite maîtrise des différents budgets, permettant en 1992 de maintenir les taux d'imposition et les redevances en eau et assainissement votés en 1991, mais aussi, il faut le dire, grâce à la remarquable fiabilité des simulations fiscales réalisées en 1990 par les services de la Ville d'Aurillac et du SIMM de la Région d'Aurillac.

Cette parfaite maîtrise de nos budgets a été facilitée par la dotation de l'Etat pour le fonctionnement du District, qui s'élève en 1992 à plus de 4,5 MF alors que nous n'espérions que 3,8 MF. Si les communes ne s'étaient pas associées, cette somme ne serait jamais venue abonder nos budgets.

UN ESPRIT DISTRICAL REMARQUABLE

Cet esprit districale s'est traduit et se traduit chaque jour par la volonté de tous de construire une agglomération dynamique tournée vers l'avenir, faisant fi des querelles de clocher.

Car chacun a bien compris tout l'enjeu qui réside dans la réussite de notre entreprise, tant pour l'avenir du Bassin d'Aurillac, que celui du Cantal.

Les exemples de propositions de Commissions allant dans le sens de cette volonté de construire une agglomération dynamique, peuvent se multiplier à l'infini.

C'est par exemple la Commission de développement Economique qui propose d'élargir à l'ensemble des communes du District les actions de l'Office du Tourisme d'Aurillac et de créer un Office Districale, ce que nous avons fait.

C'est la Commission d'Urbanisme qui exprime le souhait que le futur schéma directeur ne soit pas le simple résultat de la juxtaposition des différents Plans d'Occupation des Sols communaux, mais bien la traduction, d'une volonté politique de création d'une unité urbaine équilibrée et harmonieuse.

C'est la Commission Environnement qui, au travers de la Charte districale de l'Environnement, propose une véritable politique environnementale d'agglomération.

Ce sont les Commissions Travaux et Réseaux qui proposent l'élaboration de schémas intégrés des réseaux d'eau et d'assainissement, avec suppression de tous les châteaux d'eau ou stations d'épurations qui ne sont plus utiles dans le cadre d'une réflexion et d'une action sur l'agglomération.

La Commission des Grands Equipements Sportifs qui réfléchit à la localisation des équipements centraux districaux non plus en termes de ville centre, mais elle aussi, en termes d'agglomération.

Le grand principe qui guide toutes ces propositions, c'est celui de la solidarité entre communes et d'une solidarité qui s'exerce en particulier au bénéfice des plus rurales, des plus petites.

L'exemple de la solidarité est venu de la Ville d'Aurillac qui a accepté de verser au District une partie de sa taxe professionnelle. Ainsi, en 1991, 2 % de la taxe professionnelle de la ville, soit 678.129 F ont été répartis au prorata de leur population aux neuf petites communes du District, Arpajon-sur-Cère ayant renoncé à sa part.

En 1992, ce pourcentage s'est élevé à 10 % soit 3.119.545 F, reversés aux 10 autres communes selon le même critère de répartition; ce versement se poursuivra encore pendant neuf ans, en décroissant d'un point par an.

Il s'agit là d'un bel exemple de solidarité dont peu de districts de France peuvent s'honorer.

Cet effort de solidarité est d'autant plus important que, parallèlement, Aurillac et Arpajon-sur-Cère continuent à assurer, pour un montant annuel de 3,8 MF, le remboursement des emprunts contractés pour la réalisation des programmes résiduels, non intégrés dans les compétences districales alors même que la plupart de ces programmes profitent largement à l'ensemble de l'agglomération puisqu'ils concernent :

- le gaz naturel,
- les zones industrielles de Sistrières, de Fraissy et de Baradel,
- le Collège de la Ponétie,
- l'Institut de Formation Professionnelle Permanente de Baradel.

En matière d'assainissement, la solidarité intercommunale joue également à plein puisque, sur les 19 MF de travaux de réseaux et d'aménagements de stations d'épuration réalisés en deux ans, plus de 40 % ont été consacrés aux petites communes alors même qu'Aurillac devait procéder au renouvellement des réseaux des boulevards détériorés par les rejets de Centre-Lait - Centre Sérum.

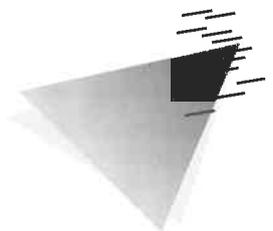
En ce qui concerne l'eau, la démonstration est encore plus parlante puisque la part consacrée aux petites communes atteint 71 % des 11 MF investis en 2 ans, Saint-Simon détenant le record de ces investissements.

La solidarité et l'apport technique des équipes du District ont également permis un service de meilleure qualité avec, notamment, un service dépannage fonctionnant 24 h sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an, avec des moyens modernes : hydrocureurs, recherche de fuite par corrélation acoustique détectant les fuites avec une précision de l'ordre de la dizaine de centimètres, une surveillance et un système de télécommande des installations centralisé, l'inspection télévisée des réseaux, etc...

Pour l'heure, les compétences en matière culturelle et sociale restent du domaine des communes même si, par exemple, en matière d'aide sociale nous allons commencer à procéder à des échanges d'information et à réfléchir sur un rapprochement de nos politiques sociales qui sont actuellement différentes, ce qui entraîne des incompréhensions.

Le District doit maintenant se roder avec les compétences qui lui ont été données, en s'efforçant d'améliorer sans cesse la qualité du service fourni.

Dans le même temps, il sera nécessaire d'être attentifs aux demandes de la population, sans pour autant brusquer les choses en matière d'évolution éventuelle des compétences.



Inauguration de la Mairie et de la Place de Reilhac, le 7 Juillet 1992

Allocution de Monsieur Jean-Pierre PICARD, Maire

Monsieur le Ministre, Monsieur le Préfet, Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Conseiller Général, Mesdames, Messieurs les Maires, Chers amis,

Recevoir un Ministre pour inaugurer une mairie est un fait d'une extrême importance pour une commune de 900 habitants, c'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous sommes particulièrement honorés de votre présence à Reilhac, avec les nombreuses personnalités qui ont répondu à notre invitation.

Je sais, Monsieur le Ministre, l'intérêt que vous porter aux collectivités locales et surtout à la commune, cellule de base de notre démocratie.

Reilhac est d'origine Gallo-Romaine comme la plupart de nos vieux villages. Postérieurement le bourg s'est construit progressivement autour de son église dont la partie la plus ancienne remonte aux années 1150-1180, ce qui lui vaut d'être inscrite sur la liste des monuments historiques.

A côté de ce magnifique témoignage du passé, il était nécessaire de marquer dignement la présence de la République par une maison commune dont les qualités lui permettent de devenir un véritable centre de vie et d'affirmer encore plus fort l'identité de notre commune.

Le dynamisme de la commune de Reilhac, depuis quelques années se traduit par une augmentation importante du nombre de ses habitants. Cet apport d'une population jeune a rendu nécessaire l'ouverture d'une cinquième classe dans notre école obligeant le Conseil Municipal à libérer les locaux qu'il occupait depuis 1983.

Face au groupe scolaire, se dressait une maison inhabitée dont les caractéristiques et la situation, au centre du bourg, nous sont apparus comme idéal pour y édifier une mairie agréable, permettant l'accueil de tous les citoyens dans de bonnes conditions.

La réalisation que vous venez de visiter, Monsieur le Ministre, est due au talent de M. MAROT, architecte, avec le concours de M. LAMOU-REYRE, architecte des bâtiments de France. Chacun se plaît à admirer la beauté du bâtiment, sa bonne intégration au site et sa conception idéale pour assurer un bon fonctionnement de tous les services.

De plus, nous sommes fiers de souligner que cette maison commune est due à l'excellent travail d'artisans, dont la plupart sont Reilhacois.

Notre Mairie, comme vous pouvez le constater Monsieur le Ministre, domine une place entièrement rénovée, agrémentée d'espaces verts qui en font un lieu de promenades et de rencontres très prisées en particulier le soir, grâce à un éclairage qui donne à notre bourg encore plus de charme.

Son aménagement permet aux amateurs de pétanque de donner libre cours à leur passion favorite dans d'excellentes conditions.

Symbole de vie, l'eau jaillit avec force et avec joie dans une fontaine taillée dans la lave, pierre volcanique qui issue de la terre et du feu exprime la volonté, la vitalité et la force de notre village.

Ces deux projets, la mairie et la place, ont retenu toute l'attention de Monsieur le Préfet dont l'appui s'est traduit par une aide importante au titre de la dotation globale d'équipement. J'en profite pour le remercier bien vivement, ainsi que de l'excellent accueil que tous les services dont il a la charge nous ont toujours réservé.

L'occupation m'est aussi donnée de remercier le Conseil Général et le Conseiller Général du Canton, notre ami Jacques Markarian, qui ont su accompagner notre rénovation du centre bourg par la réfection de la voie d'accès à la place de la Mairie.

En plus de nombreux clubs qui animent la cité, Reilhac a la particularité d'accueillir l'Association pour le Développement sportif et culturel de Jussac. Il s'agit d'une initiative Reilhacoise dont vous apprécierez, Monsieur le Ministre, le caractère intercommunal. Elle rayonne sur les cinq communes du canton, et grâce à l'aide de M. BAHEGNE, Directeur de la Jeunesse et des Sports dont tous connaissent la compétence, la gentillesse et l'efficacité, elle a pu créer un poste d'animateur polyvalent, ce qui permet à notre jeunesse de s'épanouir au travers de multiples disciplines sportives.

Reilhac a aussi montré son intérêt pour le développement économique en créant un atelier relais qui a permis d'accueillir une entreprise qui compte onze salariés et une zone artisanale dont les dernières installations sont en cours.

Le Conseil Municipal a cependant parfaitement conscience que c'est au travers de l'intercommunalité que pourront être réalisés des objectifs plus ambitieux de développement. C'est pourquoi, nous avons adhéré au District du Bassin d'Aurillac créé et présidé par notre ami, René SOUCHON.

Cette structure nouvelle, permet aussi de prendre en compte à l'échelle de l'agglomération les problèmes d'adduction, d'eau, d'assainissement, d'environnement et de développer les transports péri-urbains.

Nous savons que la coopération fera notre force dans le respect de notre identité communale.

La journée d'aujourd'hui au travers de l'inauguration de la Mairie confirme que la commune est la base de la démocratie.

Etant vous-même, Monsieur le Ministre, gestionnaire d'une commune, certes plus importante, vous ne comprendriez pas que le Maire que je suis laisse passer l'occasion qui lui est offerte de vous parlez des problèmes des petites communes d'un département de montagnes.

L'absence d'industrie chez nous explique la faiblesse du rapport de la taxe professionnelle.

La situation de l'agriculture, ne nous permet pas d'augmenter la taxe sur le foncier non bâti, vous comprendrez alors qu'hormis la taxe d'habitation, c'est la dotation globale de fonctionnement qui est notre principale ressource.

Dans notre département où l'agriculture est en difficulté, où la population est malheureusement vieillissante et où l'aide sociale a un coût de plus en plus difficile à supporter pour nos budgets, nous souhaitons que soient revues les bases de répartition de la dotation globale de fonctionnement afin que soient prises en compte ces caractéristiques de zones de montagnes.

Nous espérons que la consultation dans le cadre des assises nationales du monde rural portera ses fruits tant au niveau national que départemental.

Nous espérons également que l'Etat comprendra la nécessité de maintenir et d'améliorer partout où cela est possible les services publics nécessaires et indispensables à la vie du monde rural.

Je sais, Monsieur le Ministre, que vous avez parfaitement conscience de ces problèmes et que vous saurez être notre interprète auprès du Gouvernement et je vous en remercie par avance.

Il y a quelques minutes, vous avez, Monsieur le Ministre, dévoilé notre Marianne, symbole de la République.

Avec vous je souhaite que nos enfants comprennent les valeurs qu'elle représente et sachent la protéger, qu'ils nous aident à construire un monde meilleur et une société encore plus juste et plus accueillante.

A une époque où tout va plus vite, où le monde est plus que jamais soumis à des risques de conflits, nous devons être particulièrement vigilants et faire nôtres les principes de ceux qui rédigèrent la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

"Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits"

Nous devons sans cesse nous battre pour que soient respectés les valeurs de la République : "LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ"

Nous voulons une France solidaire et ouverte sur le monde et aujourd'hui où la France s'interroge sur la route à suivre, je reprendrai cette phrase du Président de la République : LA FRANCE EST NOTRE PATRIE, L'EUROPE EST NOTRE AVENIR.

Merci.



INAUGURATION DE LA MAIRIE

REILHAC : la douceur active.

La commune de REILHAC dont le bourg principal est situé en retrait de la route de MAURIAC, dans un vallon autrefois entouré de bois épais le mettant à l'abri des grands passages, mais lui permettant de conserver une tranquillité, un calme dont les habitants savaient apprécier la douceur, laissant volontiers planer sur lui une sorte d'omission volontaire.

Sur la route départementale l'on traversait NAUCELLES, l'on ne voyait jamais REILHAC. Ses maisons étaient groupées en grande partie autour de l'église, ancien prieuré qui dépendait de l'archidiaconat d'AURILLAC.

Rien de très important, semble-t-il tout d'abord, n'attire l'attention du passant; mais dès que l'on y pénètre et aperçoit l'abside de l'église l'on comprend tout l'intérêt discret qui dans sa simplicité bien conservée retient le regard et permet d'en découvrir la beauté. Eglise en partie romane avec un chœur barlong et son abside circulaire vraisemblablement du XII^e siècle. Un arc triomphal à double archivolt reposant sur des chapiteaux fort joliment décorés d'entrelacs et de feuillage que l'on dit de type bysantin.

Un arc triomphal à double archivolt sépara le chœur de la nef ogivale probablement du XIII^e siècle.

Entretenue comme on l'a pu à travers les âges et plutôt bien que mal, la dernière restauration fut importante. Commencée en 1976, elle fit découvrir la qualité artistique et remarquable de cette charmante église paroissiale, à laquelle nulle personne ne peut rester insensible dès qu'elle y pénètre.

Et puis, chaque période suivante progressivement et encore tout récemment a apporté une amélioration qui donne maintenant à cet édifice une valeur retrouvée, sans faute de goût, rétabli dans son propre style faisant ressortir ses qualités ancestrales où, tant de cérémonies y ont été célébrées, dans la joie comme dans la peine, mais dans une profondeur chaleureuse de sentiments toujours partagés.

REILHAC, comme un peu oubliée il est vrai pendant des décennies, au travers de ses territoires dispersés, souvent curieusement répartis et qui pourtant depuis des siècles n'ont guère changés. Ils étaient cependant reliés par des chemins de terre peu entretenus qui néanmoins permettaient échanges et rencontres.

A la sortie du bourg, adroitement rénové au XIX^e siècle, le château de Meissac, mais dont une partie importante est ancienne, a donné son nom à cette même famille qui y demeura deux siècles au moins en qualité de "Seigneur de Reilhac". Il y eut, plus tard, quelques rivalités de préséances entre leurs successeurs et les Seigneurs de Broussette sans grands dommages pour les deux familles. Reconnaissances d'importance et d'influence, lors des fêtes religieuses : discussions au sujet de la chapelle fondée en 1539 par le Seigneur de Broussette d'alors : Jean de Cayrac, entre Anthoine de Veyre, seigneur de Broussette et Edme de Caissac, Seigneur de Meissac, néanmoins sans des conséquences aussi graves que celles survenues en d'autres lieux, de célèbres mémoires !

Revenons au présent. La municipalité sût évoluer en adoptant un plan d'avenir qui se réalisa non sans difficultés, certes, mais dans les délais prévus.

Le nombre d'élèves étaient en croissance constante, il fallut agrandir l'école et même en modifier les structures, ce qui laissait entendre que la population du bourg et des villages avoisinants augmentait également en quantité d'habitants.

C'est alors que l'on créa des lieux de résidences, dans la campagne progressivement abandonnée, et recherchés par des familles venant de la ville désirant s'installer loin du mouvement et du bruit et même de l'entassement dans certains quartiers. Elles souhaitaient trouver un terrain sur lequel l'on pourrait bâtir la maison familiale pratique, souvent de plein-pied, entourée de son petit jardin et d'un terrain de jeux pour les enfants.

AURILLAC eut sa banlieue, REILHAC en devint l'un des maillons et d'un vallon à l'autre apparurent des maisons un peu trop neuves, d'origines impersonnelles, mais enfin égayant les prairies délaissées. L'époque où le bourg se refermait un peu sur lui-même était révolue. Cette arrivée n'avait rien à voir avec "le retour à la terre" mais simplement un besoin d'espace pour la vie de tous les jours, l'espoir de nouvelles connaissances, celui d'échanges différents et la possibilité de promenades plus variées. Les plaisirs simples aussi : la soirée devant une cheminée bien garnie, le ramassage des pissenlits au printemps, celui des champignons à l'automne.

La municipalité sût évoluer avec sagacité. Elle entreprit une indispensable amélioration des bâtiments scolaires, créant une grande place centrale, y aménageant une belle fontaine, source de vie, lieu de rendez-vous autrefois et d'agrément aujourd'hui.

Ayant cédé ses locaux officiels à l'école, la Mairie remit en état pour son usage fonctionnel, une ancienne demeure, utilisant habilement le bâtiment tel qu'il se présentait, l'améliorant tout en conservant le style. Elle domine justement la place du village et jouxte par un passage adroitement construit dans le même esprit, le mur arrière de l'église Saint-Laurent enfin rénové.

Bel ensemble utilisé au mieux des circonstances, agréable à regarder le jour, mais le soir, sous la lumière colorée des éclairages il s'est créé sur cette place un lieu plein de charmes que l'on aime à retrouver bien souvent.

Du croisement de la route de MAURIAC, il ne faut pas hésiter à traverser REILHAC, cela ne rallonge guère et puis cela vaut la peine de prendre son temps pour y voir, sans dommage, pour l'un comme pour l'autre les XII^e et XIII^e siècles cotoyer agréablement la fin de notre XX^e siècle.

Pour des gens de notre pays, en notre époque difficile, n'est-il pas doux et rassurant de voir s'unir dans une même pensée le sens de la création et celui de la vitalité ? La douceur de l'eau qui s'écoule est un calmant exceptionnel dont il faut savoir apprécier et comprendre le message. Ne jamais désespérer de l'homme dans les pires moments, c'est alors que généralement revient l'espoir et surgit le renouveau.



AMICALE DES PARENTS D'ELEVES ET AMIS DE L'ECOLE PUBLIQUE DE REILHAC

L'année 1992 a vu un succès important au niveau des activités et manifestations.

Dans le cadre des contrats de ville :

- Equitation et Tennis pour 20 enfants,
- Activités sportives à l'école (Escrime, jeux collectifs, etc...),
- Informatique,
- Théâtre,
- Musique pour les petits et les grands,
- Initiation à l'anglais pour les élèves de CM2.

Une belle manifestation inter-associative Foot et Association des Parents d'élèves. Un grand repas, une belle soirée.

L'Amicale des Parents d'Elèves tient à remercier le Club du 3^e Age pour son aide très sympathique, la Direction Jeunesse et Sports, l'USEP et la Fédération des Associations laïques pour son aide au niveau du festival d'expression enfantine où 3 classes de Reilhac ont participé.

La fête de l'Ecole sur 2 jours avec escrime ancienne, feux de la Saint-Jean, spectacle théâtrale, cirque.

Un beau week-end.

Les voyages scolaires en 92 ont été choisis suivant les intérêts et besoins des enfants :

- Vic-sur-Cère pour les petits,
- Toulouse pour les C.P., C.E.,
- 3 jours au Col de Légal pour les plus grands (Le Centre du SIVOM dont Reilhac est partie prenante a servi pour la première fois pour un groupe d'enfants). Nous étions 80 parents à partager le repas de nos jeunes cuisiniers et des mamans ! en présence de M. VERNIOLLE et de Jean-Pierre PICARD.

Du nouveau à la rentrée grâce à Evelyne BASTIDE (bénévole pour la photo) et Angélique LAPIE pour la danse et le soutien aux devoirs (une formation a été organisée par l'APE et le GRETA, en collaboration avec l'Association de Lutte contre l'illétrisme).

Christian FARGES et M. MALGOUZOU ont proposé le tennis de table.

L'enseignement de l'Anglais pour les CM2 avec l'intervention de Joelle LUPANO, institutrice.

Des chiffres... 12 activités par semaine proposées aux enfants. Chacun a le choix pour 2 activités dans le temps extra scolaire. Le temps de l'enfant à Reilhac n'est pas un slogan, il est devenu une réalité grâce à l'action de l'Association Cantonale.

Mais nous pensons aussi aux adultes. Un club de gym a été créé le mercredi soir avec la collaboration d'Angélique LAPIE.

Merci à tous pour votre participation aux projets de l'Association des Parents d'Elèves et Amis de l'Ecole pour que nos jeunes découvrent et deviennent des adultes responsables:

LA BIBLIOTHEQUE

L'année 1992 a marqué une relance des prêts grâce aux cassettes et aux disques.

Une vidéothèque sera installée dans un proche avenir (des films de qualité seront prêtés aux habitants de Reilhac).

Une grande joie pour les personnes malvoyantes, un prêt de cassettes livres fonctionne avec succès depuis quelques mois.

Nous sommes très heureux de leur faire profiter de ces moments privilégiés de lecture.

Une exposition sera organisée comme chaque année. Venez nombreux.



L'année s'est terminée dans joie au repas de Noël

LA QUILLE REILHACOISE

Le Bureau se compose comme suit :

Président : Gérard VIGNERON
Vice-Président : Bernard BARRIERE
Trésorier : André DEFILQUIER
Secrétaire : Roger VIGNAL

Le club vit actuellement avec 16 adhérents. Cette année notre club a organisé un tournoi de quilles inter-communal, qui a vu s'affronter, à titre purement amical, des concurrents de REILHAC, ST-SIMON, NAUCELLES, JUSSAC, PRUNET, YTRAC et de VEZAC. Une journée magnifique, sous un soleil incandescent, un bon esprit entre joueurs. Ce fut un excellent test pour l'avenir.

Autre manifestation à succès, le concours de quilles que le club a organisé à l'occasion de la fête patronale du mois d'Août 1992.

Amicalement, Le Président



FOOTBALL CLUB REILHACOIS

Après une bonne saison 91-92 qui a vu les 2 équipes Reilhacoises terminer toutes deux à la seconde place de leur poule respective, le Football Club Reilhacois s'est lancé à nouveau dans la compétition en Septembre 92. Il est bon également de rappeler que notre Club s'est vu décerner la saison passée, le Challenge Fair-Play "Crédit Agricole", preuve supplémentaire que ce qui est préconisé par l'équipe dirigeante et son entraîneur Jean-Louis LAVIGNE va dans le bon sens.

Actuellement composé de 10 dirigeants et 37 Joueurs séniors, l'effectif Reilhacois semble au complet. L'équipe fanion évolue en Promotion de 1^{re} Division, Poule C, la formation Réserve en 5^e Division, Poule D. Objectif avoué cette saison : que nos deux formations gravissent un échelon supplémentaire dans le district du Cantal. Pour peu que le sérieux et l'enthousiasme manifestés par tous depuis le début de saison se bonifient, l'on peut raisonnablement envisager une belle fin de saison.

L'équipe dirigeante regroupée autour de son Président, S. LEYBROS s'évertue à dynamiser au mieux notre association au travers les diverses manifestations programmées cette saison. Deux concours de belote, une tombola dont le tirage se déroulera le 3 Avril prochain lors d'une soirée en association avec l'APE de Reilhac, suite au vif succès rencontré l'an passé. La création de superbes survêtements aux couleurs locales portés fièrement par tous les membres du Club, le désormais traditionnel calendrier qui reçoit l'accueil toujours aussi chaleureux auprès de la population Reilhacoise. Un grand merci, une nouvelle fois, aux artisans et commerçants locaux pour leur généreuse contribution.

Au niveau équipement sportif, la Municipalité a répondu favorablement à notre demande suite à une réunion en Mairie en Juin dernier. Un local pour le matériel jouxtant les vestiaires a été construit, l'ensemble vestiaire-sanitaire réaménagé et fraîchement repeint. Le projet d'extension du terrain pour mise en homologation est en cours de réalisation. Le Club, quant à lui, s'investissant dans l'achat d'un ensemble filet pare-ballons de 25 m sur 8 de haut posé par des membres de l'Association, coût : 8.000 F.

Une ombre cependant est venue assombrir la vie de notre Club en ce mois de Novembre 92. La disparition brutale de l'un de nos plus sympathiques éléments. Michel DEJOU était à la fois chaleureux, enthousiaste et aussi parfait cuisinier. Nous ne l'oublierons pas.

COMPOSITION DU BUREAU

Présidents d'honneur	: M. Le Maire J.-P. PICARD et M. FAUGERE
Président actif	: S. LEYBROS
Vice-Présidents	: M. LABERTRANDIE et C. ROLLAND
Secrétaire	: J.-M. LARION
Secrétaire Adjoint	: Mademoiselle M. YVES
Trésorier	: Mademoiselle J. VIARS
Dirigeants	: M. BONAFÉ, G. VIGNERON, M. VIGNERON, R. YVES
Entraîneur	: Jean-Louis LAVIGNE
Arbitre du Club	: M. VIGNERON



EQUIPE I

En haut de gauche à droite :

M. LABERTRANDIE, S. LEYBROS, J.-P. MONCANIS, J.-L. LAVIGNE, S. FOUR, C. VIGNERON, A. ISOULET, D. CARBONNEL, J. VIARS

En bas de gauche à droite :

L. BEGUET, L. BARBET, B. HEMERY, H. LAGARRIGUE, C. LAFARGE, A. BARBET, J. ISOULET



EQUIPE II

En haut de gauche à droite : T. OLS, J.-M. LARION, P. GAMEL, C. CLAVEYROLE, A. DELON, M. DEJOU, C. ROLLAND
J.-P. LABERTRANDIE, T. MOISSINAC, G. VERGNE, M. YVES, M. BONAFÉ

En bas de gauche à droite : L. YVES, A. DELLANOS, M. LACHAAL, P. FOUR, S. CALVET, J. DANGLARD, R. VIGNAL

Absents : Y. BRUEL, C. FARGES, T. GANDILHON, M. GRATIO, T. KABOUS, C. MARTY, V. SAUTAREL, J.-M. VEYRINE, G. VIGOUROUX

ECOLE DE FOOT

Pour tous les jeunes footballeurs de l'Ecole Foot, la saison dernière restera un beau souvenir avec un point d'orgue le déplacement à SAINT-ETIENNE pour assister à une rencontre de championnat professionnel ASSE-CANNES. Superbe !

L'effectif cette saison se compose de 6 débutants, 9 poussins et 8 pupilles compris entre 6 et 12 ans. 10 responsables les initient tous les samedis après-midi aux joies du football. De plus les "6 anciens" de l'école de foot font partie à présent de la formation minimale de l'Association JUSSAC/MARMANHAC/CRADELLES/REILHAC encadrée par un Jussacois J. LAPIE et un Reilhacois L. BEGUET.

Comme promis, une entreprise Reilhacoise, la Société SOCOBIS, a tenu à sponsoriser l'Ecole de Foot cette saison. En Octobre dernier, au cours d'un sympathique goûter M. FERRE, son Directeur, a remis aux responsables un équipement de 30 superbes maillots aux couleurs jaune et noir, S. LEYBROS tient à le remercier chaleureusement pour ce geste envers ce qui représente l'avenir du Club.



Debuts de gauche à droite : S. POLONAI, B. LESCURE, C. LAVEISSIERE, B. GOUBERT,
V. GOUBERT, F. VEYRINE, R. FREYSSINIER, L. LABERTRANDIE, S. CHABRAT

Accroupis de gauche à droite : J.-B. COUDERC, Y. FELZINES, D. VIGNERON, R. GRATIO, J. MALGOUZOU, A. MIZERMONT, G. FARGES, J. CORDOBA

En bas de gauche à droite : A. BERGERON, C. VIGNERON, L. FELZINES, C. GIBERT, J. FARGES, E. VEYRINE, M. TINET

Responsables : S. LEYBROS

Débutants : G. VERGNE, G. VIGNERON, M. VIGNERON

Poussins : C. FARGES, M. GRATIO, M. MALGOUZOU

Pupilles : J.-P. LABERTRANDIE, F. POLONAI

ASSOCIATION CANTONALE DE DEVELOPPEMENT SPORTIF ET CULTUREL DU CANTON DE JUSSAC

L'Association Cantonale après plus de 3 ans de fonctionnement, remplit aujourd'hui sa mission au sein du Canton de Jussac, en respectant les objectifs et le programme qu'elle s'était fixée lors de sa création.

On peut aujourd'hui mesurer le chemin parcouru à travers les nombreuses prestations offertes et l'impact suscité auprès des jeunes.

A tel enseigne que d'autres cantons ou communes s'inspirent de cette première expérience dans le département et ont projeté de suivre l'exemple.

Dans le cadre des C.A.T.E. l'Association Cantonale agit en étroite collaboration avec les Amicales de Parents d'Elèves, la F.A.L., les Amicales Laïques, les enseignants, les municipalités, les clubs.

Ses relations privilégiées avec la Direction Départementale Jeunesse et Sport, lui permettent d'obtenir de celle-ci une aide efficace tant sur le plan technique que matériel.

En temps scolaire l'animateur s'il intervient principalement dans les écoles du Canton, n'empêche que ses activités s'étendent dans bien d'autres domaines.

En 1992 on peut citer :

- Les regroupements inter écoles, hand-ball, escrime, athlétisme dans le cadre U.S.E.P.
- La fête des écoles, où les manifestations "Les Musiciens de Brême" ont été présentées au Festival d'expression enfantine, ainsi que le "Duel à travers les âges" en nocturne sur la place de Reilhac.
- L'opération ticket sport, Février, Pâques, Toussaint, a été très prisée des enfants. Plus de 80 participants.
- Le projet "J" au foyer de Crandelles a permis à 15 jeunes, la descente de la Dordogne en Canoë.
- Le "Passeport Eté", avec de nombreuses disciplines proposées, canoë, équitation, randonnées.

A citer également à l'initiative de l'association :

- La création d'un foyer de jeunes à Jussac
- D'un club d'escrime "La Rapiere Naucelloise" à Naucelles.
- Les ateliers musicaux 4 à 6 ans à Reilhac et Naucelles encadrés bénévolement par Anne Lise RIVEMALE et Cathy WALTER, pendant toute l'année.

Toutes ces activités représentant à l'origine de nombreuses pistes, ont dynamisé le travail de l'animateur Philippe FREYSSINIER, et permis de faire un bilan très positif pour 1992 à l'Assemblée Générale.

La composition du Bureau :

Président : Jacques MARKARIAN, Conseiller Général
Maire de Crandelles

Secrétaire : Bernard LAVEISSIERE

Vices-Présidents : Antoine DEJOU, Maire de Jussac
Jean-Pierre OLIVIER, Maire de Naucelles

Trésorier : M^{me} ALEYRANGUES, Maire de Teissières-de-Cornet

Membre : Jean-Pierre PICARD, Maire de Reilhac

Le siège de l'Association est à Reilhac - Tél. : 71.47.25.70.

L'Association Cantonale utilise actuellement un C.E.S. qui participe aux tâches administratives.

Pour 1993, déjà de nombreux projets se mettent en place, pour en citer quelques-uns :

- Projet 6-8 ans "Passeport Cantonal" avec découverte par groupes de 4 sports pendant l'année.
- Création d'un club de Hand à Crandelles.
- Opération "Mille Fleurets" du Cantal (Rassemblement le plus large des écoles pour l'escrime).
- Fête du Sport - 10 jours complets.
- Camps, stages sportifs pour l'été.

Bernard LAVEISSIERE



De l'escrime...



...au Canoe Kayak

CLUB DE L'UNION DES AINES NAUCELLES-REILHAC

C'est grâce à une bonne gestion du Bureau et du Conseil d'Administration, et à un budget bien géré que le Club des Aînés de NAUCELLES/REILHAC est en bonne santé. C'est aussi la cohabitation parfaite des adhérents des deux communes au sein du club.

Il est encourageant de voir que le nombre des adhérents est toujours croissant, ce qui nous permet de penser que la relève est assurée.

Les activités pour 1992 ont été :

- 4 goûters à REILHAC,
- 5 goûters à NAUCELLES,
- 4 sorties promenade d'une journée,
- 1 voyage de 5 jours en Camargue.

Notre assemblée générale de 1992 s'est tenue à REILHAC le 17 Décembre 1992



Amicalement,
Le Président.

SOCIETE DE CHASSE

La Société de Chasse de Reilhac compte 54 sociétaires et fait partie de l'Association Intercommunale de Chasse d'Aurillac qui regroupe trente communes et près de 2000 sociétaires sous la présidence de M. Jean-Pierre PICARD.

Cette intercommunalité de Chasse est tout à fait nécessaire et essentielle pour de petites communes comme la nôtre.

Cette année encore, la Société a fait un gros effort de repeuplement avec 428 pièces de gibier lâché, représentant une somme de 30.958 F.

Le plan de chasse qui était de 4 chevreuils a été effectué sans difficulté compte tenu de l'augmentation important du nombre d'animaux sur notre commune.

A savoir que le banquet annuel pour la dégustation du chevreuil aura lieu cette année le 20 Février 1993 au restaurant ISOULET et toutes les personnes désirant y assister sont bien entendu cordialement invitées.

Lors de notre Assemblée Générale qui s'est tenue le 4 Septembre 1992, M. Christian VIDAL a été élu membre du Conseil d'Administration en remplacement de M. Jean OLS de Brousse, décédé.

Des battues aux animaux malfaisants : renards, pies seront effectuées au cours de l'hiver.

L'élevage de lièvres tenu par M. Jean BOYER donne toujours satisfaction.

Le Secrétaire.

CLUB CANIN CANTALIEN

L'année 1992 se termine. Elle me permet de dire qu'elle a été bien remplie pour notre Association.

Toujours assidus aux entraînements Maîtres et chiens se retrouvent pour améliorer leur complicité au travail dans toutes les disciplines du Sport Canin.

Nos activités en 1992 :

- La C.U.R. (Commission d'Utilisation Régionale) Auvergne Bourbonnais Velay nous a confié en discipline AGILITY le Championnat d'Auvergne 1992 qui se déroula les 8 et 9 Mai sur notre terrain.

Deux belles journées ensoleillées. Ce concours fut une réussite parfaite. Autant pour les 60 concurrents de toutes races accompagnés de leur maître que pour la foule de spectateurs présents.

Le Club Canin Cantalien avec 5 chiens présentés à obtenus 5 bons résultats.

- Tous nos week-end en Juillet et Août ont été occupés à des démonstrations dans les fêtes locales.

- Le 2 Août, Fête locale de Reilhac, nous avons exécuté sur le terrain de foot.

- Les 24 et 25 Octobre, Concours National en RING. Une trentaine de chiens et leur maître étaient engagés pour les différentes épreuves : Brevet, Ring I, II, III.

Résultats très favorables pour le Club Canin Cantalien : 4 trophées pour 5 concurrents présentés.

Avec ce concours national, le Club Canin Cantalien continue de gagner ses lettres de noblesse dans une discipline en plein essor.

A ce jour notre Club est affiliée à la Société Centrale Canine Nationale.

Toute mon équipe et moi-même remercie très sincèrement l'aide de la Commune au sein de notre association.

Notre siège social : Mairie de REILHAC.

Composition du Bureau :

Présidents d'honneur :	Jacques MARKARIAN, Conseiller Général Jean-Pierre PICARD, Maire L. FAUGERE, Adjoint O. COMBELLE
Président actif	: A. DANCIE
Vices-Présidents	: R. LEVAIS, N. RUIZ
Secrétaire	: J.-C. LACIPIERE
Trésorier	: J.-L. FRAIGNAC



COL DE LEGAL

Le Conseil Municipal de REILHAC lors de sa réunion du 28 Mars 1992 a précisé ses intentions sur le développement du COL DE LÉGAL.

Une délibération a été envoyée au SYNDICAT INTERCOMMUNAL dont voici la teneur :

"Le Conseil Municipal considérant :

- *Que le développement du Syndicat Touristique du Col de Légal par l'adhésion à AUVERGNE SKI DE FOND (stages de formation, organisation de compétition, etc...)*
- *Que l'hébergement du foyer doit être réalisé à court terme et que son fonctionnement soit autofinancé :*

DEMANDE une mise en place rapide de ces projets afin de justifier la participation financière des communes dans l'avenir au Syndicat Touristique du Col de Légal.

Le Conseil Municipal de REILHAC ne votera pas de participation financière au Syndicat dans le budget 1993 s'il n'obtient pas satisfaction sur ces deux points".

Cependant la saison 1992 malgré un faible enneigement a été satisfaisante grâce au dévouement de Michel MONTEIL et de Monsieur BONAL.

Une classe de REILHAC ainsi que deux groupes ont été accueillis durant l'été. Ce n'est qu'un début.

Le Syndicat Intercommunal a pris en compte ces premières actions. Dès le mois de Janvier des dossiers vont être étudiés pour mettre en place le Centre d'hébergement de façon définitive.

Rendez-vous au Col de Légal, le samedi ou le Dimanche pour skier dans ce site merveilleux.

A VOS SKIS.

Location de matériel au Centre d'Accueil.



Un bol d'air pour les enfants de l'école, en promenade.



Location Matériel BTP

Transports

2, Rue Carnot
15000 AURILLAC
Tél. : 71.64.64.07
Télécopie : 71.48.56.09

S.A.R.L.

**MARTINET
AURIGEL**

Produits Surgelés

Libre Service

100, Route de Conthe
15000 AURILLAC
Tél. : 71.63.48.35

LE CHAUFFAGE ELECTRIQUE

DEMANDEZ LES CONSEILS D'EDF
POUR MIEUX UTILISER VOTRE CHAUFFAGE ELECTRIQUE



Aujourd'hui
EDF PRIME LA QUALITÉ

Logement ancien : 2.000 F

Logement neuf : 3.000 F

Condition d'attribution

LABEL PROMOTELEC

Parlez-en à votre électricien

Pour en savoir plus, renseignez-vous à notre agence :

AURILLAC : 1, Cours d'Angoulême – Tél. 71.48.36.05

ou à Notre Agence clientèle de :

MAURIAC : Rue Enchalade Tél. 71.68.15.15

LE CHAUFFAGE ELECTRIQUE.

ENTRE NOUS, IL A TELLEMENT D'AVANTAGES.

EDF

Electricité
de France

**LIBRAIRIE
PAPETERIE "Plein Ciel"
MOBILIER DE BUREAU**

**Aménagement
de bureaux STRAFOR**

MAISON DE PRESSE

**MALROUX
MAZEL**

4, Place du Square
15000 AURILLAC
Tél. : 71.48.17.77

77-79, Av. Charles-de-Gaulle
15000 AURILLAC
Tél. : 71.64.11.77

FUEL – CHARBON

S.A.R.L.

Ets GIBERT

ALIMENTATION DU BÉTAIL
VOLAILLES, CHIENS, CHATS

ENGRAIS

POMMES DE TERRE

Aliment **DUMAS**

15250 JUSSAC

Tél. 71.46.65.14

*Les Artisans et les Commerçants de votre Commune
vous offrent leur service...*

<p>BARRES Robert <i>Marchand de Fromages</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 47 22 38</p>	<p>COUDERC Pierre <i>Marchand de Vins et de Bestiaux</i> CAP-DEL-COUDERC Téléphone : 71 47 21 44</p>	<p>LAFARGE Christian <i>Entreprise de Carrelages</i> LES LANDES Téléphone : 71 47 23 59</p>
<p>BRUEL Serge <i>Chauffage Sanitaire</i> LESTOUBEYRE Téléphone : 71 47 24 74</p>	<p>DEFILQUIER-CIVEL <i>Peinture</i> LES LANDES Téléphone : 71 47 23 50</p>	<p>LAMOUREUX Pierre <i>Plâtrier</i> CAP-DEL-COUDERC Téléphone : 71 47 22 15</p>
<p>CAÏANO Manuel <i>Couverture - Zinguerie</i> LES LANDES Téléphone : 71 47 20 51</p>	<p>ESCALIER Marcel <i>Maçonnerie</i> LES LANDES Téléphone : 71 47 22 01</p>	<p>MALBOS Daniel <i>Plâtrerie - Peinture</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 47 22 44</p>
<p>CARCY-PUECH <i>Chauffage - Contrôle - Entretien</i> LESTOUBEYRE Téléphone : 71 47 27 57</p>	<p>FENAUTRIGUES André — TAXI — <i>Alimentation Générale</i> LES VIOLETTES Téléphone : 71 47 20 07</p>	<p>RIBEYRON Michel <i>Plâtrerie - Peinture</i> LES LANDES Téléphone : 71 47 26 16</p>
<p>CANTAL DISTRIBUTION <i>Produits d'Entretien</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 47 21 65</p>	<p>FONTANILLE Marcel <i>Marchand de Vins</i> BROUSSE Téléphone : 71 47 21 27</p>	<p>SOCOBIS <i>Jouets - Bimbeloterie</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 64 95 07</p>
<p>COSTES Pierre <i>Serrurerie</i> LASPLAGNES Téléphone : 71 47 22 77</p>	<p>ISOULET Madeleine <i>Bar - Tabac - Restaurant</i> LE BOURG Téléphone : 71 47 20 22</p>	<p>THOMAS Annick <i>Atelier de Coiffure</i> LE BOURG Téléphone : 71 47 29 07</p>
<p>CONRIÉ Daniel <i>Électricité Générale</i> LE BOURG Téléphone : 71 47 25 30</p>	<p>LABERTRANDIE Frères <i>Menuiserie - Charpente</i> LAGARDE Téléphone : 71 47 21 41</p>	<p>VIALLE Michel <i>Plâtrerie - Peinture</i> REILHAGUET Téléphone : 71 47 27 37</p>

Ce bulletin municipal, tiré à 500 exemplaires, est distribué dans tous les foyers de la commune.
Nous tenons à remercier les personnes, les associations et les entreprises qui, d'une façon ou d'une autre,
ont contribué à sa réalisation.

Pour la Commission d'Animation et d'information
Christian VIDAL